

## Liste des Délibérations du Conseil Municipal Du 08 décembre 2022

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Date de l'affichage : 21 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15, PRÉSENTS : 10, VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Michel CAZERES, Maire.

Yveline LE MIGNOT, Frédéric LEFEBVRE, Adjointes au Maire.

Méline CAZERES, Nathalie DUPONT, Franck DURY, Dominique GRIMOUT, Francine LEFEUVRE, Zélie MODAINE, Alain PETREMENT, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Jonathan LECLERCQ donne pouvoir à Frédéric LEFEBVRE.

Géraldine SOURDOT donne pouvoir à Jean-Michel CAZERES.

Marie-Claude BOUFFORT donne pouvoir à Méline CAZERES.

Jack PIERCHON donne pouvoir à Zélie MODAINE.

Hugo CHABANAS.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Le quorum étant atteint la séance peut être tenue.

M. Alain PETREMENT est élu secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité et est signé en séance après y avoir retranscrit les remarques de Mme Francine LEFEUVRE.

### 1. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision de retenir la société SAUR, pour l'attribution du contrat de concession du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune ;
- Approuve la convention d'exploitation du réseau des eaux pluviales ;
- Approuve la durée du contrat de 8 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2030 ;
- Approuve les conditions tarifaires de ce contrat de concession de service public, le règlement de service et toutes les autres annexes ;
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de concession de service public, ses annexes, toute pièce y afférent ainsi que la convention pour l'exploitation des ouvrages d'eau pluviale, et à accomplir les dernières formalités de la procédure de passation de ce contrat.

### 2. TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'application des tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Eau Potable :

Part fixe (commune) : 3,00 HT/an €.

Part variable (commune) : 0,30 /m<sup>3</sup> €.

#### Assainissement Collectif :

Part fixe (commune) : 17,00 HT/an €.

Part variable (commune) : 1,10 /m<sup>3</sup> €.

**3. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du Budget Communal.

**4. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET SERVICE DES EAUX.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du Budget Service des Eaux.

**5. PROJET D'EXPOSITION PHOTOS EN FORET D'ERMENONVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (2 absentions) l'attribution d'une subvention.

**6. ADHESION AU DISPOSITIF CDG60 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention),

- approuve la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG60 et d'autorise M. le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.
- dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget correspondant.

**7. MODIFICATION DES STATUTS DU SISN (SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE).**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

**8. CONVENTIONS DE SERVITUDES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la création des 3 servitudes,
- Précise que la commune s'acquittera des différents frais liés à la création de ces servitudes,
- Précise qu'il n'y aura pas de versement d'une quelconque indemnité (aucune compensation financière due aux propriétaires).

**9. DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de tous les organismes susceptibles de nous attribuer cette aide et au taux le plus élevé possible .

**10. QUESTIONS DIVERSES.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20 minutes.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.**

M. CAZERES Jean-Michel	
M. PETREMENT Alain	